

Réf. : LV/LP

Paris, le 4 juillet 2019

## APPEL DE CANDIDATURES

### RESPONSABLE DU SECTEUR TRAVAIL SOCIAL SANTE MENTALE ET PSYCHIATRIE CDI - Temps plein ASSOCIATION TERRITORIALE DES CEMÉA NORD-PAS-DE-CALAIS

Suite à un départ et une réorganisation partielle de l'équipe, l'Association des Ceméa Nord-Pas-de-Calais recrute un.e cadre.

#### 1. POSTE

Placé sous l'autorité du directeur territorial, le/la titulaire du poste aura la référence et la coordination du secteur Travail social Santé Mentale et psychiatrie.

- Développement du secteur (action, prospection, ressources...).
- Pilotage des activités du secteur (45 stages à l'année de formation continue, 2 formations CNC Mandataire judiciaire à la protection des majeurs, 400 stagiaires).
- Responsabilité du budget du secteur.
- Coordination des équipes pédagogiques et administratives.
- Participation aux instances nationales du secteur.

Ce poste est classé au 2<sup>ème</sup> profil de responsabilité du groupe G des métiers des cadres administratifs, pédagogiques et de direction de l'accord d'entreprise des Ceméa (indice 430 CCNA) auquel s'ajoute le forfait-jours cadre de 10 points.

Il est à temps plein, en contrat à durée indéterminée. Il peut faire l'objet d'un détachement d'un.e enseignant.e ou d'un membre de la fonction publique.

#### 2. MISSIONS

Le/La responsable du secteur Travail social Santé mentale et psychiatrie contribue à la bonne marche du fonctionnement général de l'Association et aux projets des différents secteurs qui se traduisent pour le secteur travail social santé mentale et psychiatrie (Budget de 420K€) par :

- Piloter, développer et manager des projets : analyser des besoins, proposer des actions de formation, répondre aux appels d'offres ou à projets, monter gérer suivre et évaluer les actions.
- Gérer et coordonner les différent.e.s intervenant.e.s sur les actions programmées et effectuer le suivi des formations.
- Assurer les relations extérieures avec les partenaires, les prescripteur.rice.s, les partenaires institutionnels, les établissements hospitaliers et médico-sociaux.
- Animer le groupe de pilotage du secteur, animation et développement du réseau militants des Ceméa.
- Conduire le projet politique du secteur.
- Préparer le budget prévisionnel du secteur et suivre son réalisé.
- S'impliquer dans le développement de l'activité de l'Association.
- Coordonner et assurer le suivi administratif des actions du secteur.

### **3. COMPETENCES REQUISES**

- Avoir des compétences dans l'ingénierie de formation (élaboration de l'offre de formation, mise en place des programmes de formation, planification évaluation...).
- Avoir une bonne connaissance du secteur du travail social de la santé mentale et de la psychiatrie et des partenaires concernés par ce champ.
- Connaître les références les valeurs éducatives et les pratiques pédagogiques des Ceméa.
- Conduire des actions de formation de formateur.rice.s.
- Etre capable d'assurer des relations extérieures avec les différent.e.s interlocuteur.rice.s institutionnel.le.s, administratif.ive.s, et associatif.ive.s dans le champ du travail social de la santé mentale et de la psychiatrie.
- Maîtriser suffisamment l'écrit pour produire des textes de différentes natures et avec des contraintes diversifiés (projet, appel d'offre, compte-rendu...).
- Maîtriser les outils bureautiques usuels.

### **4. PROFIL**

- Etre titulaire d'un diplôme de niveau II minimum dans le domaine de la santé du travail social, de l'éducation.
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau universitaire II serait un plus.
- Justifier d'expériences dans la santé mentale la psychiatrie ou le travail social, la formation, l'accompagnement de groupes d'actions et de recherches.
- Posséder le permis B.

### **5. CADRE DE L'EMPLOI**

Le poste est basé à Lille. La nature du travail conduira à des déplacements au niveau régional, national et éventuellement à l'étranger.

Dans le cadre de ses fonctions, le/la titulaire du poste sera conduit.e à encadrer des actions en internat, à participer à des soirées, des week-ends.

L'organisation du temps de travail se fera sur la base du décompte en jours (Art. 4.3 de l'Accord d'entreprise relatif à l'aménagement et à la réduction du Temps de travail du 31 janvier 2000).

### **6. PROCEDURE**

Le poste est à pourvoir à compter du 15 octobre 2019.

Les candidatures, (CV et lettre de motivation) sont à faire parvenir dès maintenant et jusqu'au 15 septembre 2019 :

De préférence par mail à [acalonne@cemeanpdc.org](mailto:acalonne@cemeanpdc.org)

Ou par courrier postal :

**Association territoriale des Ceméa Nord-Pas-de-Calais**  
**Arnaud CALONNE, Directeur territorial**  
**11 rue Ernest Deconynck, 59000 LILLE**

La candidature d'un.e salarié.e d'une Association ayant fait l'objet d'un licenciement économique sera prioritaire.

Jean-Luc Cazaillon